

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 14 Juin 2023** à 18h00 Salle de Fêtes, Place Henri Martel à Flines les Râches que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

**Nombre total de délégués : 43**

**Présents : (titulaires et suppléants) 27**

**Absents : 5**

**Procuration : 11**

**Etaient présents (délégués titulaires) : 24**

**Pour la CCCO :** François CRESTA - Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Romain DAPVRIL - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Thierry FAIDHERBE - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI.

**Etaient présents (délégués suppléants) : 3**

**Pour la CCCO :** Marc DURAND suppléant de Julien QUENNESSON - Jean-François JOSS suppléant de Jean-Claude DESMENEZ.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Lionel BLASSEL suppléant de Philippe ROSZYK.

**Etaient présents par procuration : 11**

**Pour la CCCO :** Alain BRUNEEL donne pouvoir à Claudine PARNETZKI - Salvatore DE CESARE donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Jessica TANCA - Marc DELECLUSE donne pouvoir à François CRESTA - Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Maryline LUCAS - Alain PAKOSZ donne pouvoir à Alain SROGA.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Karim BACHIRI donne pouvoir à Claude HEGO - Gilles BARBIEUX donne pouvoir à Lionel BLASSEL - Damien FRENOY donne pouvoir à Alain DUPONT - Jean-Luc HALLE donne pouvoir à Romain DAPVRIL - Jean Michel SZATNY donne pouvoir à Arnaud PIESSET.

**Etaient absents et excusés : 5**

**Pour la CCCO :** Eric MOREAU - Pascal PRUVOST.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Reine Elise CARLIER - Jamila MEKKI - Franck VALEMBOIS.

Envoyé et reçu en préfecture le 21.06.2023

Publié sur le site le 04.07.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230614-SMTD\_23\_6\_1\_2-DE

<b>OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT POUR LE SERVICE VELLOW – ACTUALISATION DES EFFECTIFS</b>
--

**Monsieur le Président** indique que :

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et L.332-8,

Vu la délibération du Comité syndical n°2022-6-1-2 en date du 22 juin 2022 relatif à la création d'emplois permanents pour le service VELLOW et à l'actualisation du tableau des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le service VELLOW de location de vélos à assistance électrique (VAE) a vu le jour en juillet 2019 avec un parc de 15 VAE. Trois mois plus tard, devant l'engouement rencontré par la formule, le parc est multiplié par 4 et atteint 65 vélos.

Depuis, l'offre ne cesse de s'étoffer et compte à ce jour 485 VAE dont 20 VTT.

Actuellement, le service VELLOW est constitué d'un technicien et de deux agents techniques.

Cette équipe gère à la fois les aspects techniques (montage des VAE, maintenance, dépannage...) mais aussi les aspects administratifs et la gestion locative (constitution des dossiers de location, rédaction des contrats, organisation des rendez-vous, gestion des impayés...).

L'augmentation du parc de vélos entraîne une inflation de ces tâches administratives dont la masse est suffisante pour représenter un emploi en équivalent temps plein.

Il est ainsi proposé la création d'un emploi permanent d'assistance administrative et de gestion locative à temps complet pour assurer les fonctions suivantes :

- Instruction des demandes de location de VAE,
- Traitement des dossiers administratifs et saisie de documents (notamment via le logiciel métier),
- Accueil physique et téléphonique du public,
- Gestion de l'information (tenue des tableaux de bord du service, réalisation d'enquête de satisfaction...), classement et archivage de documents,
- Démarche commerciale (mailing/phoning...).
- Planification des rendez-vous et suivi des plannings,
- Suivi des locataires entrants et sortants,
- Gestion des demandes et des réclamations,
- Analyse et gestion des situations d'impayés (y compris dépôt de plaintes).
- A terme, possible gestion de la régie de recette.

Cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe ou au cadre d'emplois des

Envoyé et reçu en préfecture le 21.06.2023

Publié sur le site le 04.07.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230614-SMTD\_23\_6\_1\_2-DE

rédacteurs territoriaux au grade de rédacteur, ou de rédacteur de 2<sup>e</sup> classe, ou de rédacteur de 1<sup>ère</sup> classe.

Pour permettre le recrutement à ce poste, il est proposé de créer au tableau des emplois permanents :

- Un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,
- Un emploi de rédacteur,
- Un emploi de rédacteur de 2<sup>ème</sup> classe,
- Un emploi de rédacteur de 1<sup>ère</sup> classe.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. Cet agent contractuel serait alors recruté pour une durée déterminée (au maximum 3 ans) compte tenu de la nature des fonctions et des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Enfin, la création de ce poste est soutenable budgétairement.

**Avis favorable du Bureau Syndical lors de sa séance en date du 31 Mai 2023.**

**Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir VALIDER la création de cet emploi et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle.**

**Monsieur le Président met au vote.**

**Le Comité après avoir délibéré**

Nombre d'inscrits : 43

Nombre de votants : 38

Suffrage exprimé : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

**VALIDE la création de cet emploi et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle.**

**Fait et délibéré en séance**

**Le Président,**

**Claude HEGO**

**Le Secrétaire de séance,**

**Jacques LECLERCQ**

Envoyé et reçu en préfecture le 21.06.2023

Publié sur le site le 04.07.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230614-SMTD\_23\_6\_1\_2-DE

ETAT DU PERSONNEL PERMANENT			
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/05/2023			
Grades ou emplois	Catégorie	Pourvus	Vacants
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>			
Administrateur	A +	0	1
Emploi Fonctionnel de DGS	A +	1	0
Attaché Principal	A	1	0
Attaché Territorial	A	2	0
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	0	0+1=1
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	0	0+1=1
Rédacteur	B	0	0+1=1
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	3	0+1=1
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	1	1
Adjoint Administratif	C	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>3+4</b>
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			
Ingénieur en Chef hors Classe	A	1	0
Ingénieur en Chef	A	0	0
Ingénieur principal	A	0	0
Ingénieur	A	1	0
Technicien principal de 1ère Classe	B	3	0
Technicien principal de 2ème Classe	B	0	1
Technicien	B	0	0
Agent de maîtrise principal	C	1	0
Agent de maîtrise	C	1	1
Adjoint technique principal 1ère Classe	C	1	1
Adjoint technique principal 2ème Classe	C	1	0
Adjoint technique	C	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>4</b>

Envoyé et reçu en préfecture le 21.06.2023

Publié sur le site le 04.07.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230614-SMTD\_23\_6\_1\_2-DE

TOTAL GENERAL		17	11
---------------	--	----	----

Envoyé et reçu en préfecture le 21.06.2023

Publié sur le site le 04.07.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230614-SMTD\_23\_6\_1\_2-DE